

Direction de la communication

Dossier suivi par
Angélique Jarnoux
Tel. : 01 55 93 64 34
angelique.jarnoux@biomedecine.fr

Dr Evelyne MARRY
Directrice - Prélèvement et Greffe de Cellules
Souches Hématopoïétiques
Agence de la biomédecine

Saint-Denis, le 26/11/2020

Objet : Modification de l'âge limite d'inscription sur le registre national des donneurs volontaires de moelle osseuse

Mesdames, Messieurs,

Le registre français des donneurs volontaires de moelle osseuse compte à ce jour près de 320 000 inscrits. Dans l'intérêt des malades, celui-ci doit se développer de manière quantitative bien sûr, mais aussi et surtout de manière qualitative.

Comme vous le savez, l'âge limite d'inscription des personnes sur le registre des donneurs de moelle osseuse non-apparentés a été établie en France à 50 ans révolus, et ce depuis sa création en 1986.

Cependant, les critères de sélection des donneurs par les médecins greffeurs ont évolué avec le temps, et même si la compatibilité HLA reste le critère primordial de sélection d'un donneur non apparenté, d'autres critères importants se sont ajoutés, comme l'âge du donneur.

Dans les faits, plus de 70% des donneurs prélevés, que ce soit en France ou à l'étranger, ont moins de 35 ans. En effet, lorsqu'un choix est possible, les médecins greffeurs optent effectivement pour des donneurs de moins de 35 ans. Par ailleurs, il faut savoir qu'un donneur est contacté pour un don de CSH en moyenne 8 ans après son inscription, mais ce laps de temps peut-être beaucoup plus long. Sachant qu'un donneur peut être prélevé jusqu'à ses 60 ans révolus, plus un donneur s'inscrit jeune, plus il reste longtemps sur le registre et plus il a de chances, de ce fait, de pouvoir être sollicité pour aider un malade.

Pour toutes ces raisons, il a été décidé, après validation par le Comité médical et scientifique de l'Agence de la biomédecine puis par son Conseil d'orientation, de modifier l'âge limite d'inscription des nouveaux donneurs et de le ramener à 35 ans révolus. Cette mesure prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Parce que la mise en application de cette nouvelle mesure vous concerne pleinement en tant que maillon essentiel de la sensibilisation au don de moelle osseuse, la Direction Prélèvement et Greffe de Cellules Souches Hématopoïétiques et la Direction de la communication et des relations avec les publics vont naturellement vous accompagner dans les prochaines semaines. Ainsi des éléments de langage vous seront adressés, afin que vous puissiez répondre pleinement et sereinement aux volontaires au don qui vous interrogeraient sur les raisons de cette nouvelle limite d'âge. Par ailleurs, nous organisons le 8 décembre prochain de 16h à 17h30, à votre attention, une visio-conférence afin de vous présenter cette nouvelle stratégie et échanger avec vous. Tous les détails vous sont adressés parallèlement à ce courrier.

Bien sincèrement

Dr Evelyne MARRY
Directrice - Prélèvement et Greffe
de Cellules Souches Hématopoïétiques